Conditions Générales de Vente

1. Mentions légales

La société ROMAN BOIS (« Le Vendeur ») est une Société responsabilité limitée au capital de 5.000 euros inscrite au RCS d'AGEN sous le numéro 799301254, ayant les coordonnées suivantes :

Siège social: 340 Che de Caillou, 47210 VILLEREAL

Tel: 06.47.77.42.23

Email: bastienroman@hotmail.fr

N° de TVA intracommunautaire : FR45799301254

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de bois, sous tout format et à tout achat de services de transport proposés et conclus par la Société ROMAN BOIS (« Le Vendeur ») auprès de consommateurs et Clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

Elles précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de passation de commande, de paiement, et de remise ou de livraison des Produits commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des Services et Produits et notamment les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans les catalogues du Vendeur. Concernant les Produits, les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Le choix et l'achat d'un Service est également de la seule responsabilité du Client.

Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Service et Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation. Elles s'appliquent uniquement aux Produits commandés, livrés et facturés en France métropolitaine.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat, à la passation de commande ou à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande ou la conclusion du contrat de fourniture des Services. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de la commande.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

3. <u>Produits</u>

Les caractéristiques essentielles des Produits sont décrites pour chaque produit sur le site Internet de la Société ROMAN BOIS. Elles ont été présentées au Client préalablement à la commande, dans le cadre des informations précontractuelles qui lui ont été communiquées.

Les produits sont vendus au mètre cube vrac et livrés en vrac.

4. Commandes

Les commandes font l'objet d'un bon de commande signé par le Client transmis au Vendeur indiquant notamment les références des Produits et leur quantité.

Le client doit préciser expressément le bois recherché et le format souhaité.

La vente de Produits ou de Services sera considérée comme définitive à la remise du bon de commande signé par l'Acheteur.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La Société ROMAN BOIS se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif à une commande antérieure.

Toute commande signée par le Client vaut engagement ferme et définitif, sous réserve des dispositions relatives au « droit de rétractation » figurant à l'article 11 ci-dessous.

Aucune commande acceptée ne peut être annulée, sous réserve des dispositions relatives au « droit de rétractation » figurant à l'article 11 ci-dessous, sans l'accord écrit du Vendeur, les frais d'annulation étant à la charge du Client.

Les frais seront, au gré du Vendeur, soit de 20% de la valeur de la commande soit égal à l'ensemble des frais engagés au jour de l'annulation de la commande augmenté d'un forfait de 20% de ces frais. Aucune fourniture ne peut être reprise ou échangée sans l'accord écrit de la Société ROMAN BOIS, la réception des produits retournés ne peut être considérée

comme traduisant cet accord.

5. Tarifs

Les Produits et Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurants sur le catalogue tarif de la Société ROMAN BOIS disponible à l'entrepôt de la Société, au jour de l'achat immédiat ou de l'enregistrement de la commande par le Vendeur.

Les commandes et les prix sont exprimés au mètre cube vrac.

Les prix sont exprimés en Euros, TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le catalogue tarif de la Société ROMAN BOIS, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le catalogue tarif de la Société ROMAN BOIS et calculés préalablement à la passation de la commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la vente, y compris ces frais.

5.1. Commandes spécifiques

D'éventuelles commandes spécifiques du Client peuvent être envisagées. Le cas échéant, elles feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci.

Les devis établis par le Vendeur sont valables pour une durée d'un (1) mois, à compter de leur date d'établissement.

La commande sur devis n'est considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte de 30 % du montant de la commande.

Une facture est remise au Client lors de l'enlèvement ou de la livraison des Produits achetés immédiatement ou commandés.

5.2. Tarifs de livraison

La livraison est inclus dans le prix du bois au mètre cube vrac, en tenant compte d'un minimum de commande tel que défini à l'article 7.2 ci-dessous.

En cas de kilomètres supplémentaires ou de volume commandé insuffisant au regard de la distance de livraison, le tarif de livraison est de 2,5 euros HT par kilomètre (2,5 € HT/km).

La règle de TVA (*) s'applique et varie en fonction de la destination du bois. Les prix peuvent être exigibles selon l'article L.112-3 du code de la consommation.

(*) La TVA pour le bois de chauffage bénéficie d'un taux réduit de 10 %.

6. Conditions de paiement

6.1. Paiement de l'acompte :

Sous réserve des dispositions prévues au 6.3, le versement d'un acompte de 30% du montant total de la Commande sera exigé lors de toute Commande.

L'acompte peut être réglé :

- Soit par virement bancaire en précisant le numéro de commande en libellé, le RIB étant adressé au Client lors de l'envoi du devis définitif.
- Soit par chèque libellé à l'ordre de la Société ROMAN BOIS adressé à La Société ROMAN BOIS, 340 Chemin de Caillou,
 47210 VILLEREAL. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine. L'encaissement du chèque est réalisé immédiatement.

Le Client est informé que tout paiement par chèque peut être soumis à un contrôle visant à prévenir les risques liés à l'utilisation frauduleuse de chéquiers. Les informations figurant sur les chèques (bande CMC7) peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé de données dont la finalité est de délivrer un avis sur le chèque afin de garantir ou non au Vendeur le paiement émis. La mise en œuvre de ce traitement passe par la consultation du FNCI (Fichier National des Chèques Irréguliers) de la Banque de France et utilise un ensemble de paramètres d'aide à la décision.

6.2. Paiement du solde

Le solde du prix sera réglé par le Client au plus tard à la livraison du Produit, avant déchargement. A défaut, le produit ne sera pas déchargé et les frais de transport seront facturés.

Le solde peut être réglé :

- Soit par virement bancaire en précisant le numéro de commande en libellé, le RIB étant adressé au Client lors de l'envoi du devis définitif. Une preuve de la bonne réalisation du virement devra être remise au Livreur.
- Soit par chèque libellé à l'ordre de la Société ROMAN BOIS adressé à la Société ROMAN BOIS, 340 CHEMIN DE CAILLOU,
 47210 VILLEREAL. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

6.3. Dispositions particulières applicables aux contrats conclus hors établissement :

Lorsque le contrat de vente est conclu hors établissement tel que défini à l'article L221-1 du code de la consommation, le Vendeur ne pourra recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du Contrat.

6.4. Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux bimensuel de 10% du montant TTC du prix d'acquisition ou du prix de la fourniture des Services figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes ou la fourniture des Services en cours effectuées par le Client.

7. <u>Livraison</u>

7.1 En cas de retrait des produits à l'entrepôt

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par le Client à ses frais, à partir de l'Entrepôt du Vendeur.

7.2 En cas de livraison

La livraison est effectuée à partir d'un minimum de volume commandé en fonction de la zone tel que défini ci-dessous pour chaque zone.

Les Produits sont livrés uniquement en France Métropolitaine à l'adresse indiquée par le Client sur le bon de commande dans un rayon de 70 km autour du siège social du vendeur. Au-delà, la livraison devra faire l'objet d'une acceptation préalable.

La livraison est effectuée en vrac. La Société ROMAN BOIS ne propose pas le Service de rangement du bois livré.

Le tarif de livraison est défini en fonction du rayon géographique autour du siège de la Société tels que précisé cidessous (la carte est annexée aux présentes) :

- Zone A: 0 à 20 km, un minimum de 5 mètres cubes vrac
- Zone B: 21 à 45 km, un minimum de 12 mètres cubes vrac
- Zone C: 46 à 70 km, un minimum de 17 mètres cubes vrac.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts afférents à cette demande feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

Les Produits sont livrés à la date mentionnée sur le bon de commande.

Si plusieurs articles commandés en même temps ont une date de livraison différente, la date limite de livraison sera celle qui sera la plus éloignée. Toutefois, dans cette hypothèse, le Vendeur se réserve la possibilité de livrer la commande en plusieurs fois.

Bien qu'ils soient indicatifs, la Société ROMAN BOIS fera ses meilleurs efforts pour respecter les délais de livraison mentionnés lors de la commande.

En cas de retard de livraison imputable au Vendeur, le Client aura la faculté de demander l'annulation de la vente du Produit par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur tout autre support durable (notamment mail avec accusé de réception) si, après avoir enjoint selon les mêmes modalités le Vendeur d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire de 15 jours, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Dans cette hypothèse, la vente sera considérée comme annulée à la réception par la Société ROMAN BOIS de la lettre l'informant de la résiliation, à moins que la Société ROMAN BOIS ne se soit exécutée entre temps.

En cas d'annulation de la vente, le Vendeur remboursera l'acompte au Client dans un délai de 14 jours à compter de la date de l'annulation.

Le non-respect des délais de livraison ne saurait donner lieu au versement d'une quelconque indemnité.

7.3 Délai de livraison

Les Produits sont livrés à la date mentionnée sur le bon de commande.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent jamais un engagement ferme de livrer à la date fixe. Aucune pénalité pour retard de livraison ne peut être réclamée à ce titre au Vendeur.

En cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de la volonté du Vendeur, telles que complications internationales, grèves, émeutes, incendies, etc..., le Vendeur pourra opter à son gré pour l'une des deux solutions suivantes : soit suspendre de plein droit pendant la durée correspondante l'exécution de ses engagements sans être tenus envers l'acheteur d'aucun dédommagement pour les retards en résultant, soit résilier ses engagements purement et simplement et sans indemnité.

En cas de report à la demande de l'acheteur de la date de livraison, celui-ci supporte les frais éventuels de magasinage et manutention, les échéances de paiement étant alors déterminées à compter du jour de la mise à disposition des produits..

8 Réception

8.1. Etat et conformité des produits

Les produits sont réputés réceptionnés à la livraison.

Le Client est tenu de vérifier la conformité et les quantités du Produit au moment de la livraison et doit signaler aussitôt au livreur les réserves qu'il entend émettre au sujet de l'état du Produit livré afin qu'elles soient mentionnées sur le document de transport : conformité par rapport à la commande, quantité, etc.

Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du Produit livré doit être confirmée par le Client à la Société ROMAN BOIS dans les 48 heures qui suivent la réception du Produit soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social du Vendeur soit par courrier électronique à l'adresse suivante :bastienroman@hotmail.fr.

Au regard de la nature des produits, les réclamations peuvent porter sur :

- La nature du bois
 - La dimension (longueur) si celle-ci a été précisée dans la commande, avec une tolérance de 5%.

Aucune réclamation ne pourra être portée sur le séchage du bois, étant rappelé que la qualité du bois varie selon la saison d'achat et selon la demande du client (bois à consommation immédiate ou future). :

- Si la mention « à sécher avant utilisation » est aposée;
- Si le taux d'humidité moyen (THM) est inférieur à 25%.

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités ou défauts constatés.

À défaut de réclamation effectuée dans le délai et conditions précités, les Produits livrés seront réputés acceptés par le Client.

8.2. Quantités livrées

Le Client est tenu de vérifier à la réception les quantités livrées. Il est admis une tolérance de 5% sur le volume de bois par mètre cube vrac (m3).

Toute réclamation sur les volumes livrés doit être signalée immédiatement par le Client à la Société ROMAN BOIS par l'intermédiaire du livreur.

9 Transfert de propriété - Transfert des risques

Toute fourniture livrée par la Société ROMAN BOIS reste la propriété de la Société ROMAN BOIS jusqu'au paiement intégral de son prix contracté, que son matériel soit en possession du Client ou des tiers, ceci conformément aux termes de la loi n°80.355 du 12.05.80 et conforme aux dispositions des **articles 121, 121.1** et **122** de la loi du 25.01.85 modifiée par la loi du 08.08.94 et des articles 85.2 et 85.3 du décret du 21.10.94.

Sauf lorsque le Client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendant du Vendeur, auquel cas le transfert des risques est effectué au moment de la remise des produits commandés par le Vendeur au transporteur choisi par le Client, quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur.

10 Droit de rétractation en cas de contrat conclu hors établissement :

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, le consommateur qui conclut un contrat hors établissement dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la date de réception du Produit pour revenir sur sa commande. Il peut cependant exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du Contrat.

Il est précisé que dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client dispose de quatorze (14) jours pour notifier au Vendeur de son intention de se rétracter :

- en remplissant et en envoyant le formulaire de rétractation joint en dernière page des présentes Conditions Générales de Vente ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, par lettre envoyée par la poste (simple ou recommandée), ou courrier électronique aux coordonnées mentionnées dans le formulaire type joint en dernière page des présentes Conditions générales de Vente ;
- ou en remplissant et en envoyant électroniquement le formulaire de rétractation tenu à sa disposition sur le Site internet de la Société ROMAN BOIS à partir du lien suivant https://www.xxx.fr/conditions-generales-de-vente/.
 Lorsque cette option est utilisée, la société ROMAN BOIS adressera sans délai au Client un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

Par la suite, le Client envoie les Produits dans un délai de quatorze (14) jours à compter de l'envoi du formulaire de rétractation, accompagnés de la copie de la facture. Les frais et risques de renvoi et de retour sont à la charge exclusive du Client. Les Produits sont retournés à la société ROMAN BOIS au 340 Chemin de Caillou, 47210 VILLEREAL.

Il est précisé au Client que les frais de retour des Produits en cas de rétractation sont à sa charge exclusive. Le coût de renvoi du Produit est le coût de livraison initiale en vertu du mode de livraison standard proposé par le Vendeur lors de la commande.

Néanmoins, lorsque les Produits sont livrés au domicile du Client au moment de la conclusion du Contrat, le Vendeur récupère les biens à ses frais s'ils ne peuvent être renvoyés normalement par la voie postale en raison de leur nature.

Le Vendeur s'engage à rembourser au Client le prix de sa commande dans les 14 jours de la réception des Produits ou tout au moins de la preuve de l'expédition des Produits (première des deux dates). Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord du Client pour un autre moyen de paiement dans la mesure où il n'occasionne pas de frais pour le Client.

Les Produits ne doivent pas avoir été utilisés ou endommagés et doivent être retournés intacts dans leur emballage d'origine avec leurs éventuels accessoires, manuels d'utilisation et autre documentation.

La responsabilité du Client pourra être engagée en cas de détérioration du Produit par le Client.

En outre, conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation, Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation prévu à l'article L. 221-18 et si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement. Il demande au consommateur de reconnaître qu'après qu'il aura entièrement exécuté le contrat, celui-ci ne disposera plus du droit de rétractation.

11 Responsabilité du Vendeur - Garantie

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

11.1 Garanties légales de conformité et contre les vices cachés

Le Client bénéficie de la garantie légale de conformité (articles L. 217-3 à L. 217-20 du code de la consommation) et de la garantie légale relative aux défauts de la chose vendue (articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil).

GARANTIE DE CONFORMITÉ

Article L. 217-3 du code de la consommation :

Le Vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

- 1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le Vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;
- 2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le Vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le Vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le Vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité.

Article L. 217-4 du code de la consommation :

Le bien est conforme au contrat :

Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

- 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;
- 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du Vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;
- 3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat :
- 4° Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L217-5

- I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :
- 1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;
- 2° Le cas échéant, il possède les qualités que le Vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;
- 3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;
- 4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;
- 5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;
- 6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de

même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

- II.-Toutefois, le Vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :
- 1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;
- 2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou
- 3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.
- III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Article L217-7

Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

- 1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;
- 2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans.

La mise en œuvre de la garantie légale de conformité se fait conformément aux articles L217-8 à L217-17 du code de la consommation

GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS

Article 1641 du code civil:

Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa premier du code civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

12 Propriété intellectuelle

Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits ou Services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

13 <u>Protection des données personnelles</u>

La société ROMAN BOIS déclare respecter et s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Lors de la passation de commande, la société ROMAN BOIS collecte des données personnelles en vue de la conclusion du Contrat, de son exécution, de sa gestion et de l'établissement des factures. Elle pourra utiliser vos données

personnelles pour des sollicitations commerciales en conformité avec les prescriptions légales en vigueur. La collecte est fondée sur l'exécution du Contrat.

Lors de la collecte, certaines données doivent être obligatoirement renseignées et sont signalées par un astérisque, d'autres sont facultatives.

La société ROMAN BOIS s'engage à ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que celles susmentionnées (sauf réquisition d'une autorité judiciaire et/ou administrative compétente).

Vos données sont conservées en base active pendant la durée du Contrat ou 3 ans à compter du dernier contact avec vous, et en base archive pour une durée de 5 ans, durée de la prescription de droit commun.

Le destinataire des données est la société ROMAN BOIS. Cette dernière se réserve cependant le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles de ses Clients à ses sous-traitants pour les besoins du Contrat, et notamment de l'exécution de toute commande.

La société ROMAN BOIS s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Vous bénéficiez du droit de demander à la société ROMAN BOIS l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également demander une limitation du traitement ou vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous disposez du droit de retirer votre consentement au traitement de vos données à tout moment.

Vous pouvez exercer vos droits en envoyant un e-mail à la société ROMAN BOIS aux coordonnées suivantes : bastienroman@hotmail.fr ou un courrier à 340 Chemin de Caillou, 47210 VILLEREAL, en mentionnant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail) et en précisant l'objet de votre correspondance. Il pourra vous être demandé de justifier de votre identité.

Enfin, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Selon l'article L.223-2 du code de la consommation, il est rappelé que le consommateur peut user de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique bloctel : bloctel.gouv.fr

Conformément à **l'article 27** de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit peut être exercé par courrier postal : 340 Chemin de Caillou, 47210 VILLEREAL, ou courrier électronique bastienroman@hotmail.fr auprès de l'éditeur.

14 <u>Droit applicable - Langue</u>

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

15 <u>Litiges</u>

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat, de vente et de fourniture de services conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

15.1 Médiation Conventionnelle

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client s'oblige en tout état de cause, à adresser à la Société ROMAN BOIS, préalablement à tout procès, une réclamation précise et détaillée, accompagnée de tout élément justificatif, afin que celle-ci puisse être examinée et faire le cas échéant, l'objet d'un règlement extrajudiciaire.

15.2 Médiateur de la consommation

Règlement des Litiges de la consommation :

Conformément à l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015, son décret d'application n° 2015-1382 du 30 octobre 2015, les **articles L.611 à L.616** et R612 à R616 du code la consommation, le Client consommateur, sous réserve de l'article **L.152-2** du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Le vendeur a désigné le CNPN comme entité de médiation de la consommation, par la signature d'une convention enregistrée sous le numéro

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande par écrit à : CNPM MEDIATION CONSOMMATION, 27 avenue de la Libération, 42400 Saint Chamond

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits,
- La preuve des démarches préalables entreprises auprès du professionnel

16 Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du Contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du code de la consommation, et notamment les informations suivantes .

- les caractéristiques essentielles du Produit ou Service ;
- le prix des Produits et Services et des frais annexes (livraison, par exemple);
- en l'absence d'exécution immédiate du Contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit ou à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit ou Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

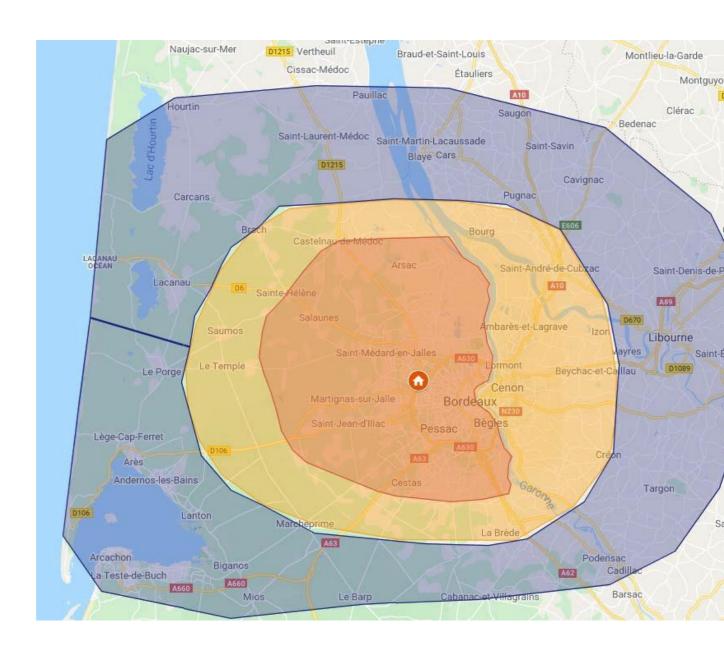
Date, le :	
Le Client, (bon pour accord)	L'Entreprise :

FORMULAIRE DE RETRACTATION

À l'attention de :	
Société ROMAN BOIS	
340 Chemin de Caillou	
47210 VILLEREAL	
Tél : 06 47 77 42 23	
bastienroman@hotmail.fr:	
Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la prése sur la vente du bien (*) / pour la prestation de se	ente ma/notre (*) rétractation du Contrat portant ervices (*) ci-dessous :
Commandé le (*), reçu le	(*)
Nom du (des) consommateur(s) :	
Adresse du (des) consommateur(s) :	
	Cignatura du (das) concernantour(a) :
	Signature du (des) consommateur(s) :
	Date :
	Date :

(*) Rayez la mention inutile

10



- **ZONE A** : jusqu'à 20 km autour de la Société ROMAN BOIS.
- **ZONE B** : Entre 21 et 45 km autour de la Société ROMAN BOIS.
- **ZONE C**: Entre 46 et 70 km autour de la Société ROMAN BOIS

Sur devis pour les longues distances.